

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 Avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Chiheb GHANMI (La Générale Audit & Conseil-Membre CPA International).

INVENTAIRE ANNEE 2023

ACTIF DU BILAN				
A C T I F	NOTES	Exercice 2023		Exercice 2022
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		9 119 556	7 933 208	1 186 348
AC14 Acomptes versés		410 520		410 520
	A1	9 530 076	7 933 208	1 596 868
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines		1 482 239	1 354 383	127 856
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		42 044	39 102	2 942
	A1	1 524 283	1 393 485	130 798
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		11 506 014	701 653	10 804 361
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 502 225	185 594	9 316 630
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations		48 018 900	0	48 018 900
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		12 771 852	163 694	12 608 158
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		226 533 513	0	226 533 513
AC334 Autres prêts		10 391 151	0	10 391 151
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		98 000 000		98 000 000
AC336 Autres		1 000		1 000
	A2	416 724 654	1 050 942	415 673 712
AC4 Placements représentant les PT afferantes aux contrats en Unité de Compte		37 716		37 716
		37 716	0	37 716
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques		164 699		164 699
		164 699	0	164 699
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		4 663		4 663
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		14 128 617	130 350	13 998 267
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		70 509		70 509
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel		31 095	19 611	11 483
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		3 036 773		3 036 773
AC633 Débiteurs divers		98 391		98 391
	A3	17 370 048	149 961	17 220 087
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		6 965 368		6 965 368
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés		316 496		316 496
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		17 412 934	34 958	17 377 976
AC733 Autres comptes de régularisation		6 878 672		6 878 672
AC75 Autres		181 102		181 102
	A4	31 754 572	34 958	31 719 614
TOTAL ACTIF		477 106 048	10 562 554	466 543 494
				409 937 318

INVENTAIRE ANNEE 2023

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2023 Montant Net	Exercice 2022 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		22 332 905	16 174 729
CP4 Autres capitaux propres		4 084 886	4 084 886
CP5 Résultats reportés		0	3 723 609
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		41 417 791	38 983 224
CP6 Résultat de l'exercice		12 448 850	6 434 567
Total capitaux propres avant affectation	P1	53 866 641	45 417 791
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		1 135 212	993 602
		1 135 212	993 602
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		376 054 350	327 476 177
PA330 Provision pour sinistres (vie)		20 380 469	18 152 517
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		7 227 396	4 738 723
PA350 Provisions pour égalisation		400 000	400 000
	P2	404 062 215	350 767 418
PA4 Provisions techniques de contrats en unité de compte			
		37 715	35 984
	P2	37 715	35 984
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
		164 699	148 495
		164 699	148 495
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		0	0
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		645 974	340 412
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		72 849	16 504
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		2 033 974	8 039 312
PA634 Créiteurs divers		2 243 484	2 124 935
	P3	4 996 281	10 521 163
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		2 280 730	2 052 867
	P4	2 280 730	2 052 867
Total du passif		412 676 853	364 519 527
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		466 543 494	409 937 318

INVENTAIRE ANNEE 2023

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE				
	2023			2022
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	94 739 323	-1 240 105	93 499 218	81 989 611
	94 739 323	-1 240 105	93 499 218	81 989 611
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	32 365 681		32 365 681	26 728 806
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	1 853 696		1 853 696	1 946 514
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	257 224		257 224	295 622
	34 476 601	0	34 476 601	28 970 942
TOTAL 1	129 215 924	-1 240 105	127 975 819	110 960 554
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	1 717		1 717	1 576
	1 717	0	1 717	1 576
PRV4 Autres produits techniques	0		0	0
	0	0	0	0
CHV1 Charges de sinistres				
CHV11 Montants payés	-38 727 599	0	-38 727 599	-54 662 408
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-4 716 626	16 205	-4 700 421	-4 395 290
	-43 444 224	16 205	-43 428 020	-59 057 698
TOTAL 2	-43 442 508	16 205	-43 426 303	-59 056 122
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	-48 468 566		-48 468 566	-26 440 486
CHV22 Autres provisions techniques	-109 606		-109 606	326 210
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	-1 731		-1 731	18 525
	-48 579 903	0	-48 579 903	-26 095 751
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	0	756 630	756 630	685 233
	0	756 630	756 630	685 233
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	-13 097 645		-13 097 645	-12 325 616
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	-62 300		-62 300	18 186
CHV43 Frais d'administration	-3 476 761		-3 476 761	-3 362 000
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		107 795	107 795	99 234
	-16 636 705	107 795	-16 528 911	-15 570 196
TOTAL 3	-65 216 608	864 425	-64 352 184	-40 980 715
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-259 655		-259 655	-228 292
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-91		-91	-1 732
	-259 746	0	-259 746	-230 024
TOTAL 4	-259 746	0	-259 746	-230 024
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-564		-564	-639
	-564	0	-564	-639
TOTAL 5	-564	0	-564	-639
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-3 171 030		-3 171 030	-2 858 953
	-3 171 030	0	-3 171 030	-2 858 953
TOTAL 6	-3 171 030	0	-3 171 030	-2 858 953
RTV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	17 125 467	-359 475	16 765 992	7 834 102

INVENTAIRE ANNEE 2023

ETAT DE RESULTAT		
	2023	2022
RTV Résultat technique de l'assurance vie	16 765 992	7 834 102
	16 765 992	7 834 102
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	3 171 030	2 858 953
	3 171 030	2 858 953
CHNT1 Charges des placements		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-82 820	-154 303
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	-25 443	-1 370
	-108 263	-155 673
PRNT2 Autres produits non techniques	188 433	112 621
	188 433	112 621
CHNT3 Autres charges non techniques	-411 341	-404 701
	-411 341	-404 701
Résultat provenant des activités ordinaires	19 605 851	10 245 302
CHNT4 Impôt sur le résultat	-6 491 234	-3 810 735
	-6 491 234	-3 810 735
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	13 114 618	6 434 567
PRNT4 Gains extraordinaires		
	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	-665 768	0
	-665 768	0
Résultat extraordinaire	-665 768	0
Résultat net de l'exercice	12 448 850	6 434 567
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		
	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	12 448 850	6 434 567

INVENTAIRE ANNEE 2023

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
101 Encaissements de primes recus du reseau	92 188 466	79 375 938
102 Encaissements de primes acceptations	0	153 634
103 Décaissements de primes sur cessions	-23 500	-251 297
104 Réglements de sinistree rachat & Cap.Echus siège et agences	-35 476 249	-55 167 811
105 Réglements de sinistres acceptations	0	-83 586
106 Encaissements de sinistres sur cession	0	31 520
107 Commissions versées aux intermédiaires	-6 473 991	-6 848 312
108 Commissions reçus sur cessions	0	31 858
109 Commissions versées sur acceptations	0	0
110 Sommes versées aux fournisseurs & au personnel	-7 194 720	-4 644 277
111 Variation des dépôts auprès des cédantes	0	0
112 Variation des espèces recues des cessionnaires	0	0
113 Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-70 734 415	-91 627 335
114 Encaissements liés à la cession des placements financiers	47 330 861	126 787 520
115 Produits financiers reçus	29 571 251	23 791 110
116 Taxes sur les assurances versées au trésor	0	0
117 Impôts sur les bénéfices payés	-5 255 037	-4 905 393
118 Autres mouvements	-1 935 885	-2 514 603
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	41 996 778	64 128 965
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
201 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-243 507	-470 077
202 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	56 273	0
203 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploita	0	0
204 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitati	0	0
205 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-297 000 000	-282 450 000
206 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	265 750 000	217 700 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-31 437 234	-65 220 077
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
301 Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
302 Dividendes et autres distributions	-3 983 707	-3 981 600
303 Encaissements provenant d'emprunts	0	0
304 Remboursements d'emprunts	0	0
305 Variation des ressources spéciales	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-3 983 707	-3 981 600
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	0	0
Variation de Trésorerie	6 575 837	-5 072 713
Trésorerie de début d'exercice	387 169	5 459 882
Trésorerie de fin d'exercice	6 963 006	387 169

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

RUBRIQUES	2023	2022
HB1 Engagements reçus	85 958	120 745
HB2 Engagements donnés		
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données	85 958	120 745
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24 Autres engagements donnés		
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	-	-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

- Raison sociale : Assurances Hayett
- Siège social : Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 – Tunis
- Date de création : 1987
- Activité : Assurance vie et capitalisation
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : Quinze millions de dinars entièrement libérés
- Référence RNE : 0033578V
- Matricule fiscal : 0033578VAM000

II. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2023 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.

A partir du 01/01/2015 la société a commencé à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286%.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

- Matériel de transport : 20 %
- Mobilier de bureau : 10 %
- Matériel de bureau : 20 %
- Agencements, aménagements et installations : 15 %
- Matériel informatique : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis

Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2023, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre

Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1

Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéfices et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

➤ Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).

- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

III. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Les actifs incorporels bruts s'élèvent au 31/12/2023 à 9 530 076 dinars contre 9 286 569 dinars au 31/12/2022.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2022	Mouvements 2023	Brut au 31/12/2023	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2023
Logiciels	8 363 274	756 282	9 119 556	7 933 208	1 186 348
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Logiciels en cours	923 295	-512 775	410 520		410 520
Total	9 286 569	243 507	9 530 076	7 933 208	1 596 868

Les actifs corporels bruts s'élèvent au 31/12/2023 à 1524 283 dinars contre 1 572 366 dinars au 31/12/2022.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2022	Mouvements 2023	Brut au 31/12/2023	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2023
Installations, agencements et aménagements	767 811	3 405	771 216	727 118	44 098
Matériel de transport	161 253	-56 273	104 980	56 545	48 435
Matériel de bureau	31 655	576	32 231	29 147	3 085
Matériel informatique	572 611	1 200	573 811	541 573	32 238
Mobilier de bureau	39 035	3 009	42 044	39 102	2 942
Total	1 572 366	-48 083	1 524 283	1 393 485	130 798

➤ A2 : Placements

Placements immobiliers

Les placements immobiliers n'ont enregistré aucun mouvement depuis le 31/12/2022. Leur montant brut s'élèvent à 11 506 014 dinars.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2022	Mouvements 2023	Brut au 31/12/2023	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2023
Immeubles hors exploitation	810 070	-	810 070	693 077	116 993
Terrain hors exploitation	9 630 994	-	9 630 994		9 630 994
Sociétés à objet foncier non cotées	1 064 950	-	1 064 950	8 576	1 056 374
Total	11 506 014	-	11 506 014	701 653	10 804 361

Au 31/12/2023 la compagnie n'enregistre aucun acompte au niveau de ce poste.

Autres placements financiers

Les autres placements financiers brut s'élèvent au 31/12/2023 à 347 735 232 dinars contre 311 861 034 dinars au 31/12/2022.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2022	Mouvements 2023	Brut au 31/12/2023	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2023
Actions et autres titres à revenus variable (cotés)	1 315 900	0	1 315 900	112 694	1 203 205
FCP	8 023 989	-195 593	7 828 396	0	7 828 396
SICAV	6 114 642	-2 538 086	3 576 556	0	3 576 556
Actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	74 000	-23 000	51 000	51 000	0
Obligations et autres titres à revenus fixes	209 324 013	17 209 500	226 533 513		226 533 513
Dépôt à terme	77 750 000	20 250 000	98 000 000		98 000 000
Autres placements	9 222 505	1 169 646	10 392 151		10 392 151
Placement en Unité de Compte	35 985	1 731	37 716		37 716
Total	311 861 034	35 874 197	347 735 232	163 694	347 571 537

La différence entre le prix de remboursement et la valeur comptable des titres amortissables s'élève au 31/12/2023 à 13 105 944 dinars contre 14 805 864 dinars au 31/12/2022.

Participations et entreprises liées

1. Participations dans les entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2023, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Placements dans les entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Il s'agit des sociétés de groupe Amen ainsi que celles dans lesquelles la société siège au conseil d'administration.

Société	Brut au 31/12/2022	Mouvements 2023	Brut au 31/12/2023	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2023
ENNAKL AUTOMOBILES	9 497 722	0	9 497 722	185 594	9 312 128
HOPITAL PRIVE EL AMEN	3	0	3	0	3
COMAR INVESTISSEMENT	4 500	0	4 500	0	4 500
Total	9 502 225	0	9 502 225	185 594	9 316 630

3. Placements auprès des entreprises avec lien de participation

Il s'agit des dépôts à terme, obligations et emprunts auprès des sociétés de groupe.

- Obligations

Société	Brut au 31/12/2022	Mouvements 2023	Brut au 31/12/2023	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2023
AMEN BANK	20 932 270	11 366 630	32 298 900	0	32 298 900
TUNISIE LEASING	7 160 000	-2 440 000	4 720 000	0	4 720 000
Total	28 092 270	8 926 630	37 018 900	0	37 018 900

- Certificats de dépôts

Société	Brut au 31/12/2022	Mouvements 2023	Brut au 31/12/2023	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2023
TUNISIE LEASING	0	0	0	0	0
AMEN BANK	0	11 000 000	11 000 000	0	11 000 000
Total	0	11 000 000	11 000 000	0	11 000 000

➤ A3 : Créances

Les créances brutes s'élèvent au 31/12/2023 à 17 370 048 dinars contre 27 342 607 dinars au 31/12/2022.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2023	Provisions 2023	Net au 31/12/2023	Brut au 31/12/2022	Provisions 2022	Net au 31/12/2022
Primes acquises et non émises	4 663		4 663	8 709		8 709
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	14 128 617	130 350	13 998 267	13 920 846	213 271	13 707 575
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	70 509		70 509	100 922		100 922
Personnel	31 095	19 611	11 483	54 008	19 611	34 397
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 036 773		3 036 773	13 184 813		13 184 813
Débiteurs divers	98 391		98 391	73 308		73 308
Total	17 370 048	149 961	17 220 087	27 342 607	232 882	27 109 725

➤ A4 : Autres éléments d'actifs

Les autres éléments d'actifs s'élèvent au 31/12/2023 à 31 719 614 dinars contre 20 662 796 dinars au 31/12/2022.

Nature de l'actif	2023	2022
Caisse	7 099	862
Banques et chèques postaux	6 955 907	386 307
Effets à l'encaissement	2 361	2 361
Frais d'acquisitions reportés	316 496	378 795
Intérêts courus et non échus	17 377 976	14 598 768
Différences sur prix de remboursement	6 521 842	4 821 922
Charges constatées d'avance	356 830	286 118
Autres	181 102	187 662
Total	31 719 614	20 662 796

➤ P1 : Capitaux propres avant affectation

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2013 à 3 513 731 TND placés dans un compte de réserves soumises à un régime fiscal particulier.

Au 31/12/2023 le solde des réserves soumises à un régime fiscal spécial (réserves pour toutes éventualité) s'élève à 13 731 dinars.

NB : Au 31/12/2023, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

Nature du passif	Solde au 31/12/2022	Affectation Bénéfice 2022	Dividendes	Réserves pour toutes éventualités	Bénéfice 2023	Solde au 31/12/2023
Capital social	15 000 000					15 000 000
Réserve légale	1 500 000					1 500 000
Primes d'émission	50 000					50 000
Réserve pour fonds social	568 188					568 188
Réserve pour toutes éventualités	14 056 542			6 158 176		20 214 717
Résultat Bénéficiaire Reporté	3 723 609	-3 723 609				0
Réserves soumises à un régime fiscal spécial	4 084 886					4 084 886
Réserve spéciale d'investissement	4 071 155					4 071 155
Réserve pour toutes éventualités	13 731					13 731
Résultat	6 434 567		-4 000 000	-2 434 567	12 448 850	12 448 850
Total	45 417 791	-3 723 609	-4 000 000	3 723 609	12 448 850	53 866 641

(*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2023, est composé de 150 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	100 649	100	10 064 900	67,10%
AMEN BANK	37 500	100	3 750 000	25,00%
PGI Holding	7 500	100	750 000	5,00%
Autres	4 351	100	435 100	2,90%
	150 000		15 000 000	100,00%

➤ P2 : Les provisions techniques

Les provisions techniques s'élèvent au 31/12/2023 à 404 099 930 dinars contre 350 803 401 dinars au 31/12/2022.

Libellé	31/12/2022	Dotation 2023	Reprise 2023	31/12/2023
Provisions Mathématiques	326 922 756	48 468 566		375 391 322
Provisions Mathématiques des rentes	553 422	109 606		663 028
Provisions pour sinistres à payer	18 152 517	2 227 952		20 380 469
Provisions pour PB à distribuer	4 738 723	2 092 463		6 831 186
Provisions pour égalisation	400 000	0		400 000
Provisions Mathématiques UC	35 984	1 731		37 715
Provisions pour Ristournes	0	396 210		396 210
Total	350 803 401	53 296 529	0	404 099 930

- Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour Sinistres à payer s'élèvent au 31/12/2023 à 20 380 469 dinars contre 18 152 517 dinars au 31/12/2022.

Libellé	2023	2022
Provisions pour sinistres à payer	13 199 434	11 097 608
Provisions pour rachats à payer	227 181	184 231
Provisions pour capitaux et arrérages à payer	3 228 800	2 884 073
Provisions pour IBNR	2 754 556	3 122 200
Provisions pour Frais de Gestion de Sinistres	970 499	864 406
Total	20 380 469	18 152 517

➤ P3 : Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent au 31/12/2023 à 4 996 281 dinars contre 10 521 163 dinars au 31/12/2022. Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

Nature du passif	2023	2022
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	645 974	340 412
Personnel	72 849	16 504
Etat, impôts et taxes retenues à la source	218 599	7 289 730
Etat, organismes sociaux	334 767	268 981
Etat, autres impôts et taxes	1 480 607	480 601
Créditeurs divers	2 243 484	2 124 935
Total	4 996 281	10 521 163

➤ P4 : Autres passifs

Les autres passifs s'élèvent au 31/12/2023 à 2 280 730 dinars contre 2 052 867 dinars au 31/12/2022.

Nature du passif	2023	2022
Amortissements des différences sur prix de remboursement	0	0
Charges à payer	2 270 545	2 043 167
Produits constatés d'avance	10 185	9 700
Total	2 280 730	2 052 867

IV. Notes sur les postes des états de résultat

➤ Ventilation des produits et des charges des placements

• Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31/12/2023 à 34 478 317 dinars contre 28 972 518 dinars au 31/12/2022.

Nature des produits	2023	2022
Revenus des placements immobiliers	83 564	75 382
Revenus des participations	1 198 341	1 213 193
Revenus des autres placements	33 196 412	27 683 944
Total	34 478 317	28 972 518

Les produits financiers arrêtés au 31/12/2023 comportent 1 068 960 dinars de dividendes.

- **Charges des placements**

Les charges des placements s'élèvent au 31/12/2023 à 368 573 dinars contre 386 336 dinars au 31/12/2022.

Nature des charges	2023	2022
Frais externes	16 655	10 376
Autres frais	351 917	375 960
Total	368 573	386 336

➤ **Ventilation des charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2023 à 6 134 770 dinars contre 5 652 164 dinars au 31/12/2022.

Nature de la charge	2023	2022
Salaires	4 305 785	4 028 271
Charges sociales	1 008 853	911 722
Autres	820 132	712 171
Total	6 134 770	5 652 164

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2023 à 7 828 251 dinars, contre 7 220 318 dinars au 31/12/2022.

Réalisateur	2023	2022
Agents, Courtiers et Succursales	2 406 341	2 014 371
Banque	5 094 903	4 736 485
Conseillers Clientèle	327 008	469 462
Total	7 828 251	7 220 318

➤ **Pertes extraordinaires**

Ce poste s'élève au 31/12/2023 à 665 768 dinars contre 0 dinars au 31/12/2022. Ce montant correspond à la Contribution Conjoncturelle au titre de l'année 2023.

➤ **Autres produits non techniques**

Les autres produits non techniques s'élèvent au 31/12/2023 à 188 433 dinars contre 112 621 dinars au 31/12/2022.

Nature de Produit	2023	2022
Avance sur TFP	47 906	45 700
Rétrocession QP commission emprunt national	98 000	63 002
Plus-values Sur Cession Immobilisation	40 505	0
Autres	2 022	3 919
Total	188 433	112 621

➤ **Autres charges non techniques**

Les autres charges non techniques s'élèvent au 31/12/2023 à 411 341 dinars contre 404 701 dinars au 31/12/2022.

Nature de charge	2023	2022
Part des généraux frais	411 341	404 701
Retenue à la source sur revenus des capitaux mobiliers	0	0
Total	411 341	404 701

➤ **Impôts sur le résultat**

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (BENEFICE : B - DEFICIT : D)	19 605 851		
I- REINTEGRATIONS	309 700		
- Provisions non déductibles			
+Provisions pour dépréciation des actions non cotées	0		
+ Provisions/SICAV;FCPR;OBLIGATIONS;AUTRES	0		
+Provisions pour créances douteuses	0		
+Provisions pour risques et charges	100 000		
- Provisions déductibles :			
+Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse	82 820		
+Provisions pour créances douteuses	0		
- Moins-value de cession de titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices.	89		
-Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles.	90		
Moins values non réalisée sur ajustement des actifs des contrats des Unité de Compte	564		
Frais cadeaux et réceptions	84 527		
Cotisation fonds de l'éducation nationale	41 610		
II- DEDUCTIONS	119 582		
Reprise/Provisions pour dépréciation des actions non cotées	23 157		
Reprise/Provisions pour créances douteuses	94 708		
-Ajustement des actifs des contrats des Unité de Compte	1 717		
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (code B/P)	19 795 969		
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:	82 820		
+Provisions pour titres cotés	82 820		
+Provisions pour créances douteuses	0		
- Résultat fiscal après déduction des provisions (code B/P)	19 713 149		
- Résultat fiscal après déduction des Provisions et avant déduction des déficits et des amortissements.	19 713 149		
- résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements.(B/P)	19 713 149		
IV- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES	1 068 960		
- Dividendes et assimilés. (2)	1 068 960		
- Plus-value de cession des actions dans le cadre d'une opération d'introduction en bourse.			
- Plus-value de cession des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis acquises avant le 1er janvier	0		
- Intérêts des dépôts et de titres en devises ou en dinars convertibles.			
V- Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation	18 644 190		
VII- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3)	18 644 189		
Contribution Conjoncturelle	665 768		
Contribution Sociale	665 768		
Contribution Fonds National pour la Reforme de l'Education Nationale	0		
- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	2 000 000		
- Résultat imposable (code B/P)	16 644 189		
	16 644 189		
MINIMUM D'IMPÔT (20%) BENEFICE IMPOSABLE AVANT REINVESTISSEMENT	20%	3 728 838	
MINIMUM D'IMPÔT (CHIFFRE D'AFFAIRE)	0,2%	94 744 874,841	189 490
IMPÔT THEORIQUE		5 825 466	
IMPOT SUR LES BENEFICES	5 825 466		
IMPOTS AVANCES	7 091 655		
REPORT IS	1 266 189		
- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	12 448 850		

➤ **Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination**

Les charges par nature s'élèvent au 31/12/2023 à 17 965 689 dinars et se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Annonces, Publicités et Cotisations	683 140
Assurances de l'entreprise	6 751
Charges du personnel	6 136 748
Commissions	7 826 746
Dotations aux amortissements et aux provisions	747 592
Entretiens et réparations	17 280
Formations et Documentations	60 698
Fournitures et Imprimés	118 027
Fourniture eau, énergie, électricité	6 134
Frais Divers	741 240
Frais Financiers	58 644
Frais postaux et télécom	122 708
Honoraires, Frais et Frais d'actes et de contentieux	254 570
Impôts et Taxes	378 328
Loyers et Charges Locatives	170 846
Maintenance informatique	581 187
Missions et inspections	55 051
Total	17 965 689

Ces comptes sont soldés périodiquement par imputation dans les comptes par destination.

Libellé	Montant
Frais d'acquisition	13 097 645
Frais d'administration	3 476 761
Frais de gestion des sinistres	720 287
Charges de placements	259 655
Autres charges	411 341
Total	17 965 689

V. Notes sur l'Etat de flux de trésorerie

Le solde de la trésorerie s'élève au 31/12/2023 à 6 963 006 dinars contre 387 169 dinars au 31/12/2022 ce qui nous donne une variation de trésorerie au 31/12/2023 de 6 575 837 dinars contre <5 072 713> dinars au 31/12/2022.

Cette variation se détaille comme suit :

Nature de flux	2023	2022
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	41 996 778	64 128 965
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-31 437 234	-65 220 077
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-3 983 707	-3 981 600
Total	6 575 837	-5 072 713

ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2023

Désignation	Valeur Brute				Amortissements et Provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisition et/ou Reclassement	Cessions et/ou Reclassement	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, Brevets, licences, marques	8 363 274	756 282	0	9 119 556	7 388 960		544 248		0		7 933 208	0	1 186 348
Acomptes en cours	923 295	417 431	930 206	410 520							0	0	410 520
Total des actifs incorporels	9 286 569	1 173 713	930 206	9 530 076	7 388 960	0	544 248	0	0	0	7 933 208	0	1 596 868
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	1 533 331	5 181	56 273	1 482 239	1 299 366		111 290		56 273		1 354 383	0	127 856
Autres installations outillage et mobilier	39 035	3 009	0	42 044	38 533		569		0		39 102	0	2 942
Total des actifs corporels d'exploitation	1 572 366	8 190	56 273	1 524 283	1 337 900	0	111 858	0	56 273	0	1 393 485	0	130 798
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	11 506 014	0	0	11 506 014	660 280	8 734	32 796	157	0	314	693 077	8 576	10 804 361
Placements dans les entreprises liées													
Parts				0							0	0	0
Bons et Obligation				0							0	0	0
Total Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
Parts	9 502 225	0	0	9 502 225		106 092		328 345		248 843	0	185 594	9 316 630
Bons et Obligation	28 092 270	12 000 000	3 073 370	37 018 900		0		0		0	0	0	37 018 900
Certificats de dépôts	0	100 500 000	89 500 000	11 000 000		0		0		0	0	0	11 000 000
Total Placements dans les entreprises avec un lien de participation	37 594 495	112 500 000	92 573 370	57 521 125	0	106 092	0	328 345	0	248 843	0	185 594	57 335 530
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable	15 528 531	33 613 759	36 370 438	12 771 852		302 209		99 188		237 703	0	163 694	12 608 158
Obligations et autres titres à revenu fixe	209 324 013	32 200 000	14 990 500	226 533 513		0		0		0	0	0	226 533 513
Autres Prêts	9 221 505	5 601 294	4 431 648	10 391 151		0		0		0	0	0	10 391 151
Dépôt auprès des Etablissement bancaires et financiers	77 750 000	195 500 000	175 250 000	98 000 000		0		0		0	0	0	98 000 000
Autres	1 000	0	0	1 000		0		0		0	0	0	1 000
Total Autres placements financiers	311 825 049	266 915 053	231 042 587	347 697 516	0	302 209	0	99 188	0	237 703	0	163 694	347 533 821
Total Placements	360 925 558	379 415 053	323 615 957	416 724 654	660 280	417 035	32 796	427 691	0	486 860	693 077	357 865	415 673 712
Placements représentant les PT des contrats en UC	35 985	77 378	75 647	37 716	0	0	0	0	0	0	0	0	37 716
Total Général	371 820 477	380 674 334	324 678 083	427 816 729	9 387 140	417 035	688 903	427 691	56 273	486 860	10 019 770	357 865	417 439 094

ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2023

	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	11 506 014	701 653	10 804 361
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	10 813 622	298 289	10 515 333
FCP	7 828 396	-	7 828 396
SICAV	3 576 556	-	3 576 556
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	55 502	51 000	4 503
Obligations et autres titres à revenu fixe	263 552 413		263 552 413
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	109 000 000		109 000 000
Autres Prêts	10 392 151		10 392 151
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	37 716		37 716
Total	416 762 370	1 050 942	415 711 428

ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2023

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des Placements Immobiliers	24 395	59 169	83 564
Revenus des Participations	516 771	681 570	1 198 341
Revenus des autres placements	3 987 360	29 209 052	33 196 412
Total Produits de Placements	4 528 526	29 949 792	34 478 317
Interêts	-79 503	-28 851	-108 354
Frais externes		-16 655	-16 655
Autres Frais		-243 564	-243 564
Total charges de placements	-79 503	-289 070	-368 573

**ANNEXE 12 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE
D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2023**

	Montant
-Primes	94 739 323
-Charges de prestation	-43 444 224
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	-48 579 903
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	1 153
Solde souscription	2 716 348
-Frais d'acquisition	-13 159 945
-Autres charges de gestion nettes	-3 476 761
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-16 636 705
-Produits de placements	31 045 824
-Autres produits techniques	0
Solde financier	31 045 824
Part des réassureurs dans les primes acquises	-1 240 105
Part des réassureurs dans les prestations payées	0
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	16 205
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	756 630
Commissions reçues des réassureurs	107 795
Solde de Réassurance	-359 475
RESULTAT TECHNIQUE VIE	16 765 992

Informations complémentaires	
Montant des rachats	17 310 081
Intérêts techniques bruts de l'exercice	5 320 584
Provisions techniques brutes à la clôture	404 099 930
Provisions techniques brutes à l'ouverture	350 803 401

ANNEXE 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTAT TECHNIQUES ET FINANCIERS

	2019	2020	2021	2022	2023
Participation aux résultats	10 580 896	13 893 922	20 238 006	23 504 555	30 351 932
- Participation attribuée à des contrats (y compris IT)	10 248 495	13 968 287	19 955 728	22 842 440	28 259 469
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices	332 401	-74 365	282 277	662 115	2 092 463
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie					
- Provisions mathématiques moyennes	249 358 708	266 788 757	289 270 220	313 747 759	351 193 888
- Montant minimum de participation	7 663 908	10 262 433	16 251 355	18 558 503	22 645 125
- Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris IT) dont variation de la provision pour PB	10 580 896	13 893 922	20 238 006	23 504 555	30 351 932

**ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE
D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2023**

	Poste	Montant
-Primes	PRV1	94 739 323
-Charges de prestation	CHV1	-43 444 224
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	CHV2	-48 579 903
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	CHV10-PRV3	1 153
Solde souscription		2 716 348
-Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	-13 159 945
-Autres charges de gestion nettes	CHV43+CHV5-PRV4	-3 476 761
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-16 636 705
-Produits de placements	PRV2-CHV9	31 045 824
-Autres produits techniques	CHV3	0
Solde financier		31 045 824
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV1	-1 240 105
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11	0
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	CHV12	16 205
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHV3	756 630
Commissions reçues des réassureurs	CHV44	107 795
Solde de Réassurance	CHV45	-359 475
RESULTAT TECHNIQUE VIE		16 765 992

Informations complémentaires	
-Provisions Mathématiques - Vie - Clôture	375 429 037
-Provisions Mathématiques - Vie - Ouverture	326 958 739
-Provisions Mathématiques - Rente - Clôture	663 028
-Provisions Mathématiques - Rente - Ouverture	553 422
-Provisions pour sinistres à payer - Clôture	20 380 469
-Provisions pour sinistres à payer - Ouverture	18 152 517
-Provisions pour participations aux bénéfices et ristourne - Clôture	7 227 396
-Provisions pour participations aux bénéfices et ristourne - Ouverture	4 738 723
-Autres Provisions - Clôture	400 000
-Autres Provisions - Ouverture	400 000

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les actionnaires de Assurances Hayett

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société et faisant apparaître un total bilan de 466 543 494 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 12 448 850 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 16 765 992 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants

et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 mars 2024

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide**

**Chiheb GHANMI
Associé**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES « ASSURANCES HAYETT » EXERCICE 2023

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2023 concernant les articles cités ci-dessus.

B. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2023 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

1. Après abandon du projet d'hôpital privé par la société "HOPITAL PRIVE EL AMEN", dont "Assurances Hayett" est actionnaire, donnant lieu en conséquence à la cession du 4ème et dernier lot de terrain, propriété de la société "HOPITAL PRIVE EL AMEN", cette dernière a décidé de réduire son capital avec l'objectif de restitution des apports aux actionnaires, et ce par la réduction du nombre d'actions à raison de 20 actions pour 21 actions détenues et le remboursement au nominal de de deux dinars et cinq cent millimes chacune (2,500 TND) par action annulée.

Dans ce cadre, la société « ASSURANCES HAYETT » a procédé à l'acquisition auprès de la société « AMEN SANTE », actionnaire également de la société "HOPITAL PRIVE EL AMEN", de 20 actions à la valeur nominale de deux dinars et cinq cents millimes chacune (2,500 TND/actions). Ces dernières sont intégralement remboursées au nominal.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 septembre 2022.

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2023 se sont élevés à 15 021 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ». A cet effet, le loyer annuel a été révisé est porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2013.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2023 se sont élevés à 34 685 dinars hors TVA.

4. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2023 se sont élevés à 9 463 dinars hors TVA.

Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m², et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les charges de loyers au titre de l'exercice 2023 se sont élevées à 167 966 dinars.

5. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2023 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 78 714 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Directeur Général, Mr Lotfi Ben Haj Kacem, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 23 mars 2017. Il ne bénéficie pas de rémunération.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 2 000 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 24 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.
- Les membres du comité de gestion des risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 24 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

	(En DT)			
	Directeur Général		Membres du conseil d'administration, Du Comité Permanent d'Audit et du Comité de Gestion des Risque	
	Charges de L'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à Court Terme	0	0	138 000	138 000
Total	0	0	138 000	138 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 15 mars 2024
La Générale d'Audit et Conseil
Membre CPA International
Chiheb GHANMI
Associé